



E. MEDICAL / SECURITE / TRANSMISSION

LA COUVERTURE MEDICALE

Les courses bénéficient d'une assistance médicale qui a pour but de fournir un soutien direct aux participants tant sur le plan d'eau qu'à l'arrivée de chaque étape (traitement d'urgence et réanimation)

Elle est confiée à la Fédération Polynésienne de Secourisme en association avec la Direction de la Santé Publique. A chaque étape, elle est renforcée par des équipes de secouristes.

L'Equipe médicale est composée de : Quatre médecins, cinq infirmiers (es) diplômés (es) d'Etat, 11 secouristes.

Cette équipe exerce directement sur le plan d'eau pendant les courses et à l'arrivée de chaque étape.

A terre, un poste de secours médical avancé (PMA) est installé à chaque étape, il est en relation directe avec les services hospitaliers du lieu d'accueil.

En mer, l'assistance médicale est assurée par deux bateaux médicalisés (en tête et en queue de course) ; entre les deux, des bateaux d'assistance de proximité interviennent dès réception de l'appel de secours lancé par l'équipage en difficulté.

Tous ces bateaux sont accessibles par VHF marine sur un canal réservé aux appels de secours. Il est obligatoire pour chaque club de disposer d'un bateau équipé d'une radio VHF Marine et d'une batterie de sécurité (fusées et miroir).

RAPPEL TRES IMPORTANT : Il est vivement déconseillé au rameur en difficulté sur le Va'a de sauter à la mer pour rejoindre le bateau assistance ou suiveur. C'est plutôt le bateau qui viendra à lui et accostera au Va'a pour récupérer le rameur en difficulté.

LA SECURITE

La présence en haute mer de nombreux Va'a accompagnés des bateaux suiveurs ainsi que celles des bateaux officiels et de spectateurs impliquent obligatoi-

rement la présence d'un service de sécurité.

Ce point de l'organisation est confié à la Gendarmerie Nationale (Compagnie des archipels) et aux bateaux officiels de l'ACOHV; elle est suppléée à terre par le corps des polices municipales de chaque Commune d'accueil.

A terre ou en mer, les gendarmes sont chargés du maintien de l'ordre, de la police, d'assurer la surveillance et de porter secours.

Il est rappelé aux Clubs de se soumettre aux recommandations du Service des Affaires maritimes relatives au nombre de passagers autorisés à bord des bateaux suiveurs, en prévention de contrôle inopiné effectué par la Brigade itinérante de la Gendarmerie Maritime.

LES DISPOSITIONS EN MATIERE DE TRANSMISSION

VHF Marine Canal 8 : Réservé aux modalités tactiques pour la course, (canal de COURSE)

VHF Marine Canal 12 : Réservé au dégagement pour échanges inter-bâtiments de la gendarmerie nationale, de la Douane française et des bateaux du jury de course.

VHF Marine Canal 16 : Réservé aux communications urgentes et appels préalables.

VHF Marine Canal 72 : Réservé à l'équipe médicale pour communication à caractère médical et EVA-SAN.

VHF Fréquence 152,550 MHZ : Usage interne pour la Fédération Polynésienne de Secourisme